



NOTE DE DÉCISION

Date : 15/02/2026

Émetteur : Direction générale

Destinataires : Directeurs(trices) délégué(e)s

Objet : Organisation des réunions obligatoires

Contexte

Les différents services de l'association comportent plus ou moins de bénévoles. Les missions sont distribuées au bon vouloir de ces derniers, sous l'aval des coordinateurs et avec supervision des directeurs délégués. Cependant, il peut arriver qu'un bénévole qui arrive dans l'association ou qui est là depuis quelques mois n'ait jamais de retour sur son travail ou ne sache pas comment se situer par rapport à son équipe. Cette perte de visibilité et de communication a un impact considérable sur les travaux réalisés en interne.

Décision

Dans un souci d'organisation et de performance, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, chaque directeur(trice) délégué(e) devra obligatoirement organiser une réunion mensuelle avec l'ensemble de ses équipes. La réunion devra obligatoirement comporter :

- une invitation écrite par mail, copie à l'Exécutif
- un lien Google Meet ou le salon Discord dans lequel se réuniront les bénévoles

La date de la réunion mensuelle sera choisie au bon vouloir du/de la directeur(trice) délégué(e), en accord avec l'adjoint(e).

Application


Ces clarifications prennent effet immédiatement. Toute communication, organisation ou procédure interne devra s'y conformer.

En cas de question ou de besoin d'arbitrage, les Directeurs Exécutifs restent disponibles.

Pour l'association et ses directeurs(trices) délégué(e)s,

Louis DURUT

Directeur général des Services

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Louis Durut'. A small black dot is positioned at the bottom right of the signature.